

27

## Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49357

33 - Insertion

### Reconnaissance des acquis de l'expérience pour les salarié.es en insertion - Dispositif Différent et compétent

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et  
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 9 mai 2023 ;

## Exposé :

Dans le cadre du programme breillien d'insertion 2023-2027, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé à accompagner chacun et chacune pour trouver son chemin vers l'emploi, l'autonomie et sa place dans la société. Le Département agit ainsi de manière volontariste en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi à travers le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Le dispositif de reconnaissance des compétences, initié depuis 2011 par l'association régionale Iqual (ex-ARESAT), propose l'accompagnement vers la professionnalisation des structures d'insertion par l'activité économique à travers une implication et un engagement dans une dynamique " d'organisation apprenante ".

Cette proposition s'appuie sur le transfert du dispositif " Différent et compétent " jusqu'alors réservé au secteur du handicap, vers le secteur de l'insertion par l'activité économique. L'objectif général de l'action est d'accompagner les salarié.es en insertion dans un parcours de reconnaissance des compétences, de former et d'accompagner à la professionnalisation des encadrants et accompagnateurs socioprofessionnels.

Aujourd'hui, ce sont 16 structures d'insertion (ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires) implantées en Bretagne qui accompagnent les salarié.es en parcours d'insertion dans une démarche de reconnaissance de leurs compétences, dont 7 situées en Ille-et-Vilaine. Les salarié.es breton.nes bénéficiaires du dispositif se présentent devant les jurys et reçoivent une attestation de reconnaissance de compétences.

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine, il y a là une volonté de contribuer aux initiatives agissant sur la valorisation des compétences des salarié.es en insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique ainsi que sur leur professionnalisation.

En 2023, 21 salarié.es en insertion breton.nes dont 5 salarié.es breillien.nes ont bénéficié de ce dispositif.

En 2024, 19 candidat.es dont 8 salarié.es breillien.nes se présenteront afin d'obtenir cette reconnaissance et bénéficieront du dispositif.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association pour l'amélioration des outils permettant aux structures d'insertion par l'activité économique de valoriser les compétences des salarié.es en insertion, il est proposé de participer, à hauteur de 400 euros, au financement du jury final qui reçoit les salarié.es en insertion et statue sur les reconnaissances de compétences, soit 25 % du coût total de 1 600 euros ; le coût d'un jury étant de 200 euros par salarié.e. Les 75 % restant seront financés par les fonds propres des structures.

## Décide :

**- d'attribuer une participation de 400 euros à l'association Iqual (ex-ARESAT) au titre de l'année 2024, dont le détail est joint en annexe 1 ;**

**- d'approuver les termes de la convention 2024 à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Iqual (ex-ARESAT) relative à la valorisation des compétences des salariés des structures d'insertion par l'activité économique, jointe en annexe 2 ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242565

Pour extrait conforme